



# AMÉNAGER SON BOISÉ

## ÉTAPE PAR ÉTAPE

*Vous êtes propriétaire d'un lot boisé et vous désirez y réaliser des travaux forestiers? Cette fiche d'informations vous guidera dans vos démarches et vous aidera à prendre des décisions éclairées!*

### 1 CLARIFIER SES BUTS

La première étape est sans l'ombre d'un doute d'établir clairement vos objectifs, autant à court terme qu'à long terme. De nombreuses activités sont possibles en forêt et plusieurs d'entre elles sont conciliables avec une bonne planification, telles la récolte de bois, la chasse, l'acériculture, la conservation et toutes les activités de loisir et de plein air.



### 2 CONSULTER UN SPÉCIALISTE

Les ingénieurs forestiers sont des spécialistes de la gestion des forêts. Ils peuvent analyser votre forêt et vous conseiller sur l'atteinte de vos objectifs. Il existe plusieurs ingénieurs forestiers, et ce, dans toutes les régions du Québec. Trouver un professionnel qui comprendra vos objectifs et avec qui vous aurez une bonne communication est un gage de succès pour votre projet. Pour consulter la liste des ingénieurs dans votre région, visitez le :

[WWW.FORETPRIVEE.CA/JE-CHERCHE-UN-EXPERT](http://WWW.FORETPRIVEE.CA/JE-CHERCHE-UN-EXPERT)

### 3 PLANIFIER LES TRAVAUX

#### LE PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

L'ingénieur forestier consulté vous proposera de rédiger un plan d'aménagement forestier (PAF). Il s'agit d'un document qui consigne vos objectifs, qui regroupe des informations sur votre boisé et qui propose des travaux organisés dans un plan sur 10 ans pour atteindre vos objectifs. Il est basé sur une analyse globale du boisé et la cartographie disponible. Ce plan permet de mieux connaître votre boisé et d'identifier la faisabilité de vos objectifs. En plus, détenir un plan valide permet d'obtenir des avantages fiscaux. Pour en savoir plus sur le PAF, visitez le :

[WWW.AFSQ.ORG/PAF.PDF](http://WWW.AFSQ.ORG/PAF.PDF)

#### LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

Il est important de vérifier les règlements auprès de votre municipalité, car ceux-ci varient d'un endroit à l'autre. Certains travaux exigent l'émission de permis, tels des travaux de voirie forestière. Des normes peuvent être dictées quant à la protection des cours d'eau et des milieux humides, au taux de prélèvement des arbres, etc. Les ingénieurs forestiers peuvent vous aider dans ces démarches.

#### LE PLAN DES TRAVAUX

Par la suite, si vous décidez de réaliser des travaux, vous pouvez demander à un ingénieur forestier d'établir une prescription. Ce document définit le type de traitement à réaliser et la zone précise où l'appliquer. Il caractérise le secteur de façon plus détaillée que le PAF. Il définit aussi les priorités de récolte en termes d'espèces ou de types d'arbres (à maturité, sénescents, opprimés, etc.) ainsi que des quantités pour chacun.

Si vous avez pour objectif de vendre du bois, il est conseillé de vérifier les marchés disponibles au moment d'établir les priorités de récolte, car certains bois pourraient ne pas avoir de valeur de vente au moment des travaux.



#### FINANCEMENT ET REVENUS DES TRAVAUX

Différents coûts peuvent être associés à la réalisation de travaux, tels les services de planification et d'exécution des travaux, l'acquisition de permis pour les travaux, le transport du bois, etc. Il est possible de réduire ces coûts en réalisant une part des travaux soi-même ou en bénéficiant d'aides financières ou de crédits d'impôt. Ces programmes sont disponibles sous certaines conditions telles que détenir un PAF valide et réaliser des travaux éligibles. Pour en savoir plus, visitez le :

[WWW.AFSQ.ORG/FISCALITE-FORESTIERE.PDF](http://WWW.AFSQ.ORG/FISCALITE-FORESTIERE.PDF)

Ensuite, si vous faites affaire avec un professionnel forestier ou un entrepreneur, celui-ci vous proposera généralement de se payer grâce à un pourcentage du revenu de la vente du bois. Il est important de définir à ce moment qui devra payer les frais de transport du bois. Vous aurez donc une estimation des revenus potentiels dès le début des travaux.





## FAIRE SOI-MÊME OU DÉLÉGUER LES TRAVAUX



Faire soi-même les travaux a pour avantage de réduire les coûts directs de ceux-ci. Pour certains, cela peut être une activité physique ou une façon de profiter du plein air. Il faut par contre considérer le temps important que cela exige, les investissements en matériel et en machinerie ainsi que les risques. Abattre des arbres peut être une opération dangereuse. Il est fortement conseillé de suivre une formation en abattage sécuritaire et de porter l'équipement de protection nécessaire. De plus, reporter certains travaux par manque de temps peut avoir des effets négatifs sur la forêt ou sa productivité, comme la mortalité de certains arbres.

On peut choisir de déléguer une part ou l'intégralité des travaux. Plusieurs professionnels forestiers offrent, en outre, un service clé en main, c'est-à-dire la gestion complète des travaux allant de la planification à la vente du bois. Pour consulter un répertoire des entreprises forestières du sud du Québec, visitez le :

[WWW.AFSQ.ORG/INTERVENANTS](http://WWW.AFSQ.ORG/INTERVENANTS)

## 4 PRÉPARER UNE RÉCOLTE DE BOIS

Il faut d'abord délimiter les zones de travaux. Ensuite, il faut rubaner les secteurs sensibles à protéger ainsi que les chemins pour la circulation lors des travaux. Enfin, il faut identifier les arbres à récolter ou à préserver. Cette étape s'appelle le martelage.

Le marteleur marque les arbres avec de la peinture selon les priorités de récolte et les principes du MSCR, soit par un classement des arbres en quatre catégories : à risque de mourir (M), dont la survie n'est pas compromise (S), à conserver (C) et à mettre en réserve pour l'avenir (R). Pour en savoir plus, visitez le :

[WWW.AFSQ.ORG/MARTELAGE.PDF](http://WWW.AFSQ.ORG/MARTELAGE.PDF)

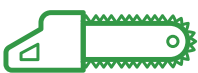


## 5 RÉCOLTER LE BOIS

Le bois peut être récolté manuellement à l'aide d'une scie à chaîne. Cela permet plus facilement de faire ses travaux soi-même. Par cette méthode, on peut aussi récolter des arbres en zone inaccessible à la machinerie, telles les pentes fortes. Les principaux désavantages sont la faible vitesse d'opération et les risques pour la sécurité des opérateurs.

De nos jours, les récoltes forestières réalisées par des entrepreneurs sont majoritairement faites à l'aide d'équipements mécanisés pour l'abattage, telles des abatteuses multifonctionnelles. Ces dernières permettent de couper et de tronçonner rapidement et sécuritairement un grand volume de bois. Un opérateur expérimenté et consciencieux vise à éviter les blessures aux arbres résiduels et les traces permanentes au sol. Se faisant, les travaux mécanisés n'occasionnent pas en moyenne de dommages additionnels comparativement aux travaux manuels.

En fait, les principaux dommages sont associés à la sortie des billes de la forêt. Pour en éviter un maximum, il est préférable d'utiliser des porteurs forestiers, car ils sont mieux adaptés que la machinerie agricole.



## FAÇONNAGE DU BOIS

Il est important de vérifier les exigences des acheteurs de bois avant de tronçonner les billes. Se faisant, il est possible de façonner le bois de sorte que la valeur globale de votre bois sera maximale. Pour comparer les prix du bois offerts par les acheteurs, visitez le :

[WWW.PRIXBOIS.CA](http://WWW.PRIXBOIS.CA)

## 6 ORGANISER LE TRANSPORT DU BOIS

Il est important de réserver les services d'un transporteur avant la fin des travaux de récolte afin que le bois coupé puisse être transporté et vendu le plus rapidement possible. Cette étape est importante, car le bois se détériore une fois coupé et qu'il peut perdre de la valeur. La vitesse de détérioration varie selon l'espèce et la saison. En général, cette dernière est plus lente chez les conifères que les feuillus, à l'exception du pin rouge.

